

COMITÉ DU 7 SEPTEMBRE 2016

Berne, le 16 septembre 2016

Annexe 21 – DH

traduction faite après la séance du Comité

Service public dans les médias : thèmes, débat, agenda politique

Pour : information

Rapport du Conseil fédéral sur le service public de la SSR et les médias électroniques privés¹

Ce rapport fait suite au postulat de la Commission des transports et des télécommunications du Conseil des États (CTT-E)². De vastes auditions de la Commission fédérale des médias (COFEM) en ont également précédé la rédaction. Si elles se sont certes focalisées sur la question du service public de la SSR, ces auditions ont aussi concerné l'importance du service public de la presse et des offres en ligne, comme par exemple Watson, de même que les portails Internet de la SSR et des éditeurs. Le rapport de la COFEM a pour sa part été publié fin 2015³. Dans son rapport, le Conseil fédéral renvoie aux conclusions de ce dernier, mais aboutit sur des points essentiels à des conclusions différentes (voir ci-dessous).

Il est difficile d'évaluer l'état d'esprit à l'égard de la SSR. Une grande partie de la population continue probablement à s'identifier à l'idée d'un diffuseur de droit public indépendant. Parallèlement, le résultat extrêmement serré de la votation de juin 2015 au sujet de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV), avec 50,8 % de oui, a été un choc. Dans quelle mesure la population comprend-elle encore aujourd'hui qu'un service public doit être médiatiquement garanti (médias électroniques) au seul moyen de la redevance ?

Les mots-clés du rapport du Conseil fédéral

- Informer étant la tâche centrale du service public, la SSR doit au moins affecter la moitié du produit de la redevance à des émissions d'information (ce qu'elle a fait jusqu'à ce jour) et maintenir son dense réseau de correspondant(e)s à l'étranger.
- Les diffuseurs régionaux et locaux du service public doivent donner la priorité aux comptes rendus régionaux importants du point de vue de la démocratie.
- La SSR doit continuer d'investir dans son offre culturelle et ses propres productions ainsi que la musique suisse.

¹ Rapport d'analyse de la définition et des prestations du service public de la SSR compte tenu de la position et de la fonction des médias électroniques privés, 17 juin 2016.

² <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20143298>

³ http://www.emek.admin.ch/fileadmin/dateien/dokumentation/Service_public/F_EMEK_Beitrag_zum_Service_public_2015-Dezember.pdf.

- La pratique de la SSR consistant à acheter des productions étrangères dans le domaine du divertissement fera l'objet d'un réexamen critique.
- En matière de sport, la SSR devra, pour des raisons de coût, établir autant que possible des coopérations.
- Le volume du financement de la SSR via la redevance pourrait être plafonné à 1,2 milliard de francs ; si les recettes augmentent à cause de la redevance indépendante des appareils, le Conseil fédéral aura pour objectif de baisser cette dernière.
- Les restrictions imposées à la SSR en matière de publicité seront maintenues, l'interdiction de la publicité en ligne à la SSR doit être maintenue « pour l'instant ».
- La SSR est invitée à coopérer davantage avec les médias privés.
- Le Conseil fédéral veut promouvoir la discussion entre les médias de service public et les milieux politiques, ainsi qu'éventuellement créer un forum à cet effet (« sounding board »).
- Pour la prochaine concession, il faudra
 - accorder plus de poids à la différenciation de l'offre de la SSR dans le domaine du divertissement ;
 - préciser le sport comme faisant partie du mandat de prestations ;
 - donner plus de poids au mandat d'échange culturel entre les régions ;
 - définir l'offre destinée aux personnes atteintes de déficiences sensorielles au moins sur la base des meilleures pratiques européennes ;
 - faire des formats et des technologies correspondant au comportement d'utilisation des jeunes ainsi que des offres destinées aux migrant(e)s une priorité.
- Le Conseil fédéral estime qu'à moyen terme, une loi sur les médias pour les médias électroniques sera nécessaire ; les travaux à cet effet débuteront dès 2017 (loi au plus tôt en 2020).
- À l'avenir les offres purement en ligne devront pouvoir profiter de redevances (initiative parlementaire Graf Litscher 15.497*).
- Une autorité de régulation indépendante n'est pas nécessaire, les structures en place suffisant.
- Les radios locales commerciales devront être exemptées d'un mandat de prestations et de l'obligation d'obtenir une concession (désormais, uniquement une obligation d'annoncer, comme avec la révision en cours de la loi sur les télécommunications).

Avec son rapport, le Conseil fédéral rend-il un mauvais service à la SSR ?

Le rapport du Conseil fédéral était attendu avec un grand intérêt, mais, en raison de la tactique dilatoire appliquée et des omissions qu'il contient, il déçoit presque tout le monde : les concessions destinées à la SSR et aux fournisseurs régionaux privées devront être prolongées d'au moins une année dans l'attente de la future loi sur les médias électroniques. Des modifications ou des nouvelles priorités sont certes envisagées pour les concessions, mais la prolongation de ces dernières se fera sans adaptations de leur teneur. Pour l'heure, même si le Conseil fédéral en parle peu, on peut s'imaginer beaucoup de choses au sujet de la nouvelle loi sur les médias.

⁴ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20150497>.

Le rapport ne mentionne pas l'initiative « Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag) » à laquelle le Conseil fédéral ne prévoit pas d'opposer un contre-projet, envisageant de publier son message à la fin de l'année. Il ne mentionne pas non plus le projet « Admeira », la société commune de commercialisation regroupant Ringier, la SSR et Swisscom, un projet dont la Commission de la concurrence (COMCO) estime qu'il ne pose pas problème, mais que certain(e)s partisan(e)s d'un service public jugent problématique. À ce sujet, des interventions parlementaires de gauche et de droite sont pendantes.

Le Conseil fédéral arrive à la conclusion qu'une autorité de régulation n'est pas nécessaire, ignorant ainsi une des revendications centrales de la COFEM. Celle-ci estime en effet que c'est urgent parce que la convergence des technologies et des fournisseurs nécessite une telle autorité, en plus d'une loi technologiquement neutre. Avec leurs offres de TV sur internet, plusieurs opérateurs de télécommunications, mais en particulier Swisscom, sont toujours plus présents sur le marché des médias, en toute liberté et en l'absence de toute surveillance. Grâce à leur puissance financière et par l'acquisition de publicité, ils nous mettent devant des faits accomplis (offres pour la retransmission d'événements sportifs). Des expert(e)s (dont le président de la COFEM, le professeur Ottfried Jarren) estiment que cela arrive trop tard pour la loi sur les médias envisagée pour 2020.

Les adversaires de la SSR

Les adversaires de la SSR sont prêts à tailler dans le large mandat de cette dernière et à modifier la part de la redevance en leur faveur.

Depuis que le champ de leurs activités s'est étendu aux médias électroniques et aux portails en ligne, les éditeurs se trouvent en concurrence directe avec la SSR. L'enjeu, ce sont les parts de la redevance et de recettes publicitaires. Depuis que Swisscom, la SSR et Ringier ont annoncé la création d'une société commune appelée « Tell » (aujourd'hui « Admeira »), c'est à une véritable guerre de tranchées que nous assistons. Suite à ce conflit, Ringier est sorti l'an dernier de l'association des éditeurs, aggravant de ce fait la crise financière de cette dernière, qui s'est désaffiliée, le 25 août, pour des raisons financières du Conseil suisse de la presse, de l'Union patronale suisse et d'économiesuisse en rejetant la faute sur la SSR. Lors de l'assemblée générale des membres de MÉDIAS SUISSES du 22 septembre 2016, Pietro Supino, président du conseil d'administration de Tamedia sera proposé comme nouveau président, alors qu'il est tout sauf quelqu'un qui jette des ponts vers la SSR. À la présidence de MÉDIAS SUISSES, on trouve aussi Peter Wanner, président du conseil d'administration d'AZ Medien AG. Vu la participation de cette entreprise à plusieurs diffuseurs TV et médias en ligne (Watson), il est également directement intéressé à un partage différent du produit de la redevance en faveur des médias électroniques privés. MÉDIAS SUISSES veut diminuer d'au moins 1 milliard de francs la part de la redevance destinée à la SSR.

« Aktion Medienfreiheit » est un groupe où plusieurs partis sont représentés à travers des parlementaires de l'UDC, du PLR, du PDC et des Vert'libéraux. Il s'engage pour une SSR « light » (« schlank ») et une baisse de la redevance. « Aktion Medienfreiheit » est présidée par la conseillère nationale Natalie Rickli. Celle-ci travaille chez Goldbach Media, une entreprise de commercialisation qui gère, entre autres, tant les fenêtres publicitaires de RTL 9, Rouge TV, M6, etc. destinées à la Suisse que les plates-formes internet de Swisscom, Teleboy, Zattoo et Wilmaa. Goldbach Media profiterait directement d'un renforcement de l'interdiction de publicité faite à la SSR, car cette entreprise doit faire face au problème posé par la baisse du volume de publicité télévi-

suelle. C'est pourquoi, on spéculé sur une collaboration entre elle et Tamedia puisque les portails en ligne intéressants sous l'angle publicitaire appartiennent à cette dernière.

Concrètement, « Aktion Medienfreiheit » demande que la SSR se limite à des émissions d'information, que son offre en ligne diminue, que la redevance baisse et soit plafonnée et que la compétence d'en octroyer soit donnée au Parlement. Ces revendications sont étayées par plusieurs interventions des Vert'libéraux, du PLR et de l'UDC.

Le comité de l'initiative « Oui à la suppression des redevances radio et télévision » entretient une étroite relation avec les milieux de la droite nationaliste. Les personnalités d'« Aktion Medienfreiheit » ont certes rejeté publiquement le caractère radical de cette revendication (on ne veut pas détruire la SSR), mais menacent en même temps de soutenir l'initiative si l'on n'aboutit pas à un contre-projet allant dans le sens de leurs propres revendications.

Les adversaires de la SSR ne se laisseront naturellement pas museler par le rapport du Conseil fédéral et la loi sur les médias envisagée. Attrayantes, les retransmissions d'événements sportifs et l'offre en ligne sont convoitées. Et la lutte pour un nouveau partage a maintenant lieu. Dans ce contexte, le fait qu'il y ait aussi des partisan(e)s d'une SSR fortement réduite (à ce qui n'est pas rentable) dans l'Administration fédérale (COMCO et SECO) représente un danger.

L'agenda politique

Des auditions sur le rapport du Conseil fédéral ont eu lieu en août dans les CCT-E et CTT-N. Le débat au Conseil fédéral a lieu lors de la session d'automne. Celui au Conseil national est prévu pour la session du printemps 2017.

La concession de la SSR échoit à fin 2017, celles des diffuseurs régionaux privés à fin 2019. Toutes devront être prolongées sans modification de leur teneur. Ce n'est qu'après le débat sur le service public et après la votation sur l'initiative « Oui à la suppression des redevances radio et télévision » que le Conseil fédéral donnera le mandat d'élaborer une loi sur les médias. Ce sera le cas au plus tôt à fin 2017.

Le message sur cette initiative est envisagé pour fin 2016. En l'absence d'un contre-projet, la votation populaire devrait avoir lieu au plus tôt en juin 2017, probablement à l'automne 2017.

Les décisions de la CTT-N montrent la direction prise

Le 30 août, la CTT-N a pris des premières décisions qui parlent déjà un langage clair. Pour la concession de la SSR, il y aurait à l'avenir une compétence duale : le Parlement déciderait au sujet de la concession-cadre et le Conseil fédéral uniquement au sujet d'une concession d'exploitation. Cette dernière serait conçue comme un simple arrêté fédéral et échapperait donc à un référendum. La commission demande en outre au Conseil fédéral de publier d'ici la fin de l'année un rapport complémentaire détaillant les prestations de la SSR et celles des diffuseurs privés (principe de subsidiarité). C'est à une grande majorité que la CTT-N a encore décidé d'empêcher la publicité en ligne pour la SSR après 2018. Et c'est également à une grande majorité qu'elle a décidé de ne pas donner suite à l'initiative parlementaire (15.497⁵) sur l'encouragement public des médias d'information en ligne car selon elle, « pour une question d'indépendance journalistique, les médias privés en ligne ne doivent pas être subventionnés par

⁵ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20150497>.

l'État ». Sur un seul point, elle a suivi une proposition initiale de la COFEM : une autorité de régulation devra être créée et son rattachement à la surveillance des télécommunications examiné.

La position des syndicats et les stratégies

Avec la dérive commerciale de ses programmes et ses stratégies publicitaires, la SSR s'est aliénée beaucoup de sympathie même dans les partis de gauche et les syndicats. Cependant, comme les médias se concentrent en toujours moins d'entreprises, plusieurs partis pensent qu'un journalisme de qualité ne peut être garanti qu'avec des mesures publiques et que, par conséquent, une SSR forte est nécessaire. Mais il serait à l'heure actuelle illusoire de vouloir faire passer une loi sur l'encouragement direct des médias qui engloberait tous ces derniers. Ni le Conseil fédéral ni les éditeurs ne le veulent. Ceux-ci continuent pour le moment de miser sur l'encouragement indirect de la presse au moyen de tarifs postaux préférentiels ainsi que sur la SSR pour laquelle ils nourrissent l'absurde espoir qu'elle renforcera sa position sur le marché.

Avec d'autres milieux progressistes et conscients de leur responsabilité, les syndicats veulent se concentrer sur la lutte contre l'initiative « Oui à la suppression des redevances radio et télévision » et pour une SSR doté d'un mandat de service public étendu.

L'initiative contre la redevance Billag est, de par son caractère radical, plutôt inoffensive, mais il y a danger si un contre-projet est arraché. Pour pouvoir nous défendre, nous avons besoin, aussi dans ce cas, d'une alliance aussi large que possible. « Médias pour tous »⁶, une initiative très prometteuse issue des milieux cinématographiques est déjà en train de développer une « contre-campagne ». Le SSM siège dans son comité.

En juin, le groupe parlementaire « Journalisme et démocratie » a en outre été créé. Regula Rytz en est la présidente et Impressum s'occupe du secrétariat. Le 21 septembre une première manifestation aura lieu vers midi avec la conseillère fédérale Leuthard.

La structure commune des associations des médias s'appelle « alliance pour une politique des médias compatible avec la démocratie ». Syndicom est responsable de son secrétariat. On y échange des informations et planifie les prochaines étapes.

L'USS soutient les associations actives dans les médias et coordonne, si nécessaire, leur collaboration.

Le positionnement au plan thématique des associations actives dans les médias contre les attaques dirigées contre la SSR peut se résumer comme suit :

En Suisse, la SSR est le pilier d'un système médiatique dual et doit, selon son mandat de service public, garantir un service universel aux quatre régions du pays. Elle a pour mission de garantir une offre culturelle large, y compris en matière de divertissement et de sport, et pratique un encouragement actif de la culture. Elle garantit un niveau de qualité du travail journalistique et des conditions de travail. La SSR doit aménager ses offres de manière à assurer « davantage de service » et utiliser tous les canaux existants pour atteindre les jeunes. Les coopérations sont judicieuses et importantes. Elles doivent en premier lieu servir à diffuser le service public. L'indépendance de la SSR doit rester préservée. Il faut empêcher un transfert de compétences au Parlement.

⁶ https://www.ssa.ch/sites/default/files/ssadocuments/newsletter_mpt_no1_f_v2_low.pdf.